

**COMPTE RENDU  
DE REUNION**

Date : 01//09/2020

Lieu : Salle du Conseil Municipal

**Membres :**

Véronique BELANGER - Raphaël CHEVALARD – Patrick DOUCHY - Michèle HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE — Stéphane LHUISSIER – Joël PUJADE

**Absents excusés :** Patrick DOUCHY

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Diffusion :** les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 04/09/2020

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 2 sur 7
--	---------------------------------	--

## **ORDRE DU JOUR**

1. Statuts du SIRP
2. Délégations du Conseil Municipal au Maire
3. Fonds de concours 2020
4. Maison NIZIER
5. Four Communal et Centre Bourg
6. Commissions de l'Agglomération du Gard Rhodanien
7. Droits de mutation
8. Cession de La Placette
9. Cession AUDIGIER-MAZADE-MONROZIES
10. Opération Brioches 2020
11. DIA BERENGUER/JUANCHICH-VIGET
12. DIA BRUNEL / VILLARD
13. DIA BRUNEL / JEAN – AZZARELLO
14. Rémunération des employés municipaux
15. Questions diverses

## **PREAMBULE**

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 26 Mai 2020, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Patrick DOUCHY, absent, donne pouvoir à Patrick PALISSE.

Le maire propose au Conseil Municipal le rajout d'un point à l'ordre du jour : « Statuts du SIRP ». La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **1 STATUTS DU SIRP**

Les statuts approuvés par le SIRP ont été validés par M. Le Préfet ; après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte ces statuts à l'unanimité.

### **2 DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Après en avoir délibéré, à la demande de M. Le Préfet, le Conseil Municipal annule la délibération D2020-19 portant délégation au maire et approuve à l'unanimité les modifications suivantes aux délégations du Conseil Municipal au maire :

- La souscription des marchés est retirée car relevant directement des pouvoirs transmis au maire par l'Etat
- La signature des conventions intercommunales est retirée car devant se faire au cas par cas
- Le remboursement des frais de bouche est retiré pour la même raison
- La signature des DPU, des autorisations d'urbanisme pour les bâtiments communaux et les attributions de subventions sont déléguées au maire « sans conditions »

### **3 FONDS DE CONCOURS 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la demande de subvention pour le dossier « Centre Bourg », à l'Agglomération du Gard Rhodanien, dans le cadre des Fonds de Concours.

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 3 sur 7
--	---------------------------------	--

#### **4 MAISON NIZIER**

##### **4.1 Logement**

L'avancement des travaux est conforme à la prévision de juillet (location en octobre) ; reste à faire travaux sols, électricité et plomberie. Le logement devrait être disponible à la location pour le 1<sup>er</sup> Octobre. Une publicité pour location sera réalisée dans la semaine par newsletter et affichage avec échéance de réponse au 25 septembre 2020.

##### **4.2 Commerce**

Les travaux pris en charge par la mairie devraient se terminer le 1er octobre et ceux à la charge de l'exploitant débuter à la même date.

#### **5 FOUR COMMUNAL ET CENTRE BOURG**

##### **5.1 Point financier**

Le Maire fait tout d'abord un point financier au Conseil Municipal sur les deux dossiers en projet :

	<b>Four Communal (HT)</b>	<b>Centre Bourg (HT)</b>
<b>Cout global</b>	35 966 €	75 728 €
<b>DSIL</b>	14 386.40 €	29 613.60 €
<b>Subvention Région</b>	10 790 €	22 718 €
<b>Département</b>	En attente	En attente
<b>Fonds de Concours</b>	En attente	En attente
<b>Total subventions</b>	25 176.40€	52 331.6€
<b>Total subventions / CB en %</b>	70 %	69 %

Dont pour le Centre Bourg :

- Place du village : 48 958 €
- WC : 15 361 €
- Combe de Robin : 11 750 €

##### **5.2 Organisation pour le projet Place du village**

- Compte tenu du chiffre d'affaire du projet une commission d'appel d'offre sera peut-être nécessaire ; elle fera également office de commission de suivi et des non élus y seront invités ; la possibilité d'une maîtrise d'œuvre par architecte sera étudiée par le maire.
- Les personnes pressenties pour participer à la commission de suivi sont : Vincent Palatan – Jean Paul Pizon – Alexis Ollier et Sylvie Eymard – Gérald Brunel – Joël Pujade – Fernand Candel – Maurice Bouletin ; la commission est par ailleurs ouverte à toute personne du village intéressée pour y participer.

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 4 sur 7
---------------------------------	--

### **5.3 Organisation pour le projet Four Communal**

- Une commission de pilotage et de suivi, elle-même sous-commission de la Commission Patrimoine et Environnement est créée avec : Gilbert PIN-BARRAS - Didier MAITRE – Francis ROUZAUD – Jean-Marc MARTIN – Fernand CANDEL – Michel HOOGE – Pierre BELANGER ; la commission est par ailleurs ouverte à toute personne du village intéressée pour y participer.
- Un concert « provençal » au profit du four communal sera donné en l'église du PIN fin novembre ou début décembre si les conditions sanitaires du pays le permettent.

*Information du maire post-réunion : le permis de construire du four communal a été accordé le 03/09/2020*

## **6 COMMISSIONS DE L'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN ET DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DE L'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN**

LE PIN sera représenté dans les deux commissions suivantes :

- Environnement et Territoire : Patrick PALISSE
- Collecte et valorisation des déchets : Fred PUGNERE

Délégations du Président de l'Agglomération du Gard Rhodanien

Le Président de l'Agglomération du Gard Rhodanien a délégué à Patrick PALISSE la conduite de la transition écologique dans les 44 communes de l'Agglomération.

## **7 DROITS DE MUTATION**

Le Département a versé à la commune 51 904 € pour une prévision de 20 000 € au titre de la rétrocession à la commune d'une partie des taxes sur les transactions immobilières.

## **8 CESSION DE LA PLACETTE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la cession à titre gracieux d'une partie des parcelles A 318 et A 668 par M. Alain Larnac à la commune. Ces parcelles seront intégrées au domaine privé de la commune.

## **9 CESSION AUDIGIER-MAZADE-MONROZIES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la cession à titre gracieux des parcelles n° C727 et C 729 par M.et Mme Monroziés à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la cession à titre gracieux de la parcelle n°C 731 par M Mazade et M Audigier à la commune.

## **10 OPÉRATION BRIOCHES 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité un don de 120 euros à l'ABPEI dans le cadre de l'opération brioches.

## **11 DIA BERENGUER/JUANCHICH-VIGET**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la MAISON située sur la parcelle A683, de superficie 930 m2.

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00
	Page : Page 5 sur 7

## **12 DIA BRUNEL / VILLARD**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle B923, de superficie 876 m2.

## **13 DIA BRUNEL / JEAN – AZZARELLO**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles B92 et B921, de superficie totale 1218 m2.

## **14 RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Après débat le Conseil Municipal décide l'évolution de la prime de service des employés municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> octobre, selon les taux suivants :

- Mireille PIERRON : 5.7
- Anouk CHAMPETIER : 5.2
- Didier BOISSIER : 8

L'évolution vers le nouveau système de rémunération (RIFSEEP) aura lieu en début d'année 2021.

## **15 QUESTIONS DIVERSES**

### - Nouvelle composition de la CCID

La composition de la CCID décidée par M. Le Préfet est la suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
BRUNEL ALAIN	DELABIT GUY
CHAMPETIER ANOUK	CANDEL MARLÈNE
MAITRE JACQUELINE	LACROIX BRUNO
PAGES GÉRARD	BELANGER PIERRE
PIZON JEAN-PAUL	PALISSE MARC
CHEVALARD RAPHAËL	RENAULT BRIGITTE

### - Fibre optique

Une fibre optique souterraine sera installée d'ici décembre 2021 en lieu et place de la fibre aérienne existante. La fibre sera prolongée de son lieu actuel (mairie) jusqu'aux répartiteurs de quartier. La connexion à la maison sera réalisée par l'opérateur choisi par le propriétaire.

### - Téléthon

Le téléthon aura lieu les 4 et 5 décembre 2020 et sera cette année organisé par l'Agglomération du Gard Rhodanien ; « l'Agglo Run Tour » reliera chaque commune ; il s'agira d'une course relais où un ou plusieurs habitants du village relieront en courant la commune voisine ; les volontaires sont priés de se faire connaître en mairie.

### - Village étoilé

L'adhésion à l'ANPCEN a été renouvelée en juillet 2020 ; notre candidature à Village Etoilé a été déposée à nouveau en 2020 pour obtention du label, le précédent label, de 2016, étant « périmé » au bout de 4 ans.

La nouvelle action phare de progrès est le remplacement des ampoules au sodium par des ampoules led. Réalisée directement par la commune cette action aura coûté 6000 € environ pour un devis de 74 070 € TTC par notre prestataire habituel.

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00 Page : Page 6 sur 7
--	---------------------------------	------------------------------------

- Réserve de chasse  
Pour répondre à l'arrêté préfectoral DDTM n° 2020-0068 PGCA Article 5, du 25 mai 2020, la commune mettra 10 % de son territoire de chasse en réserve d'ici le 13 septembre 2020.
  
- Opération Natura Jeunes  
Cette opération pédagogique sur la biodiversité sera conduite avec l'école du PIN dans le courant de l'année scolaire.
  
- Incendie du 24 Août  
Une plainte a été déposée par M. le maire
  
- Rentrée scolaire :  
La rentrée scolaire s'est très bien passée dans les deux écoles du SIRP (LE PIN et SAINT PONS) ; 94 enfants sont inscrits cette année.

**COMPTE RENDU  
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 7 sur 7

Véronique BELANGER	
Raphaël CHEVALARD	
Michèle HOOGE	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	